

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE CLERMONTCANTON DE
SAINT JUST EN CHAUSSEEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

Délibération
N° 2026-39

Le 10 avril deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 3 avril 2026.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Pascal Bourgeteau, Mme Sandrine Mahutte, M. Matthias Matron, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Patrick Convers, Mme Yveline Desmedt, Adjoint ; M. Vincent Berthelot, Mme Sandrine Bornsiak, Mme Katia Bucamp, Mme Dominique Chédeville, Mme Michèle Coulon, M. Cédric Desmedt, Mme Marie-France Leverbe, M. Thierry Manfredi, Mme Elisabeth Rouvreau, M. Christophe Trevily, M. Thierry Wims, M. Romuald Cazier, M. Julien Corette, Mme Eléa Flament, Mme Anne-Sophie François, M. Matthieu Grene et Mme Cécilia Rucquoy formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Pascal Frazao par Pascal Bourgeteau, M. Pascal Foviaux par M. Julien Corette.

ABSENTE : Colette Dollez

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Ayant donné procuration : 2
- Votants : 28
- Absent excusé : -
- Absent : 1

Madame Marie-France LEVERBE a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-39-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Objet : Désignation des représentants à la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO)

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de la Société Publique Locale INGE'Oise ainsi qu'habiliter le représentant titulaire à se présenter, le cas échéant, aux fonctions d'administrateur de la Société Publique Locale INGE'OISE.

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par M. Bernard DUBOUIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1,

Vu les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration,

Vu la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales,

Considérant que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026),

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société,

Considérant que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur,

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination en Conseil Municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder, au scrutin secret, à la nomination des représentants de la commune au sein de la Société Publique Locale INGE'OISE,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- BOURGETEAU Pascal

- **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- MANFREDI Thierry

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-39-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Le (la) représentant(e) suppléant(e) est appelé(e) à siéger en cas d'empêchement du (de la) représentant(e) titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

- **HABILITE** expressément le représentant titulaire, M. BOURGETEAU Pascal, à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'administrateur de la Société

Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables

- **PRECISE** que les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE

Pour copie conforme.



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just-en-Chaussée

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260410-2026-39-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026